



Conseil économique et social

Distr. générale
16 février 2011
Français
Original : anglais

Reprise de la session d'organisation de 2011

27 et 28 avril 2011

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,
confirmation des candidatures et nominations**

Élection de 21 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

Note du Secrétaire général

1. En application de ses résolutions 1982/67 et 1985/71, le Conseil économique et social doit élire, à la reprise de sa session d'organisation de 2011, 21 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication pour un mandat de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2012, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2011 à l'expiration du mandat des membres suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Botswana, Chine, Érythrée, Fédération de Russie, France, Kirghizistan, Malte, Namibie, Niger, Portugal, Sri Lanka, Suède. Il y a en outre trois sièges vacants dans le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et quatre sièges vacants dans le groupe des États d'Europe occidentale et autres États, à occuper par des membres dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 2011.

2. Les sièges vacants doivent être pourvus comme suit :

Cinq membres à choisir parmi les États d'Afrique;

Trois membres à choisir parmi les États d'Asie;

Un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale;

Trois membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Neuf membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

3. On trouvera la composition du Groupe de travail en 2011 dans l'annexe à la présente note.



Annexe

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

(34 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2011

Neuf membres représentant les États d'Afrique

Afrique du Sud* (2011), Bénin (2012), Botswana* (2011), Cameroun (2012), Égypte (2012), Érythrée* (2011), Namibie* (2011), Niger* (2011), République-Unie de Tanzanie (2012)

Sept membres représentant les États d'Asie^a

Chine* (2011), Kirghizistan* (2011), Sri Lanka* (2011)

Trois membres représentant les États d'Europe orientale

Croatie (2012), Fédération de Russie* (2011), Pologne (2012)

Six membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes^b

Brésil (2012), Saint-Kitts-et-Nevis (2012)

Neuf membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États^c

Allemagne* (2011), France* (2011), Malte* (2011), Portugal* (2011), Suède* (2011)

* Membre sortant.

^a Il y a quatre sièges vacants dans ce groupe, à occuper par des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2012.

^b Il y a quatre sièges vacants dans ce groupe : trois sièges à occuper par des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2011, et un siège à occuper par un membre dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2012.

^c Il y a quatre sièges vacants dans ce groupe, à occuper par des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2011.